



Règlement

Trail de Noel des Dolines 2022



Article 1 : Organisateurs

Le Trail de Noel des Dolines est une course nature organisée par l'AS de Dampierre sur Linotte (association loi 1901) et la commune de Dampierre-sur-Linotte. Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse trailedsdolines@gmail.com ou par téléphone (06.36.48.38.03). Les informations sont disponibles sur le site <https://dampierre-sur-linotte.fr/trailedsdolines>

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le Trail de Noel des dolines aura lieu le samedi 17 décembre 2022 à Dampierre sur Linotte. Il est composé de 4 épreuves qui se dérouleront de nuit (lampes frontales obligatoires). **Aucune de ces épreuves ne sera chronométrée.**

- une **course jeunes, pour les 6-12 ans**, au centre du village, sur route et chemin. Boucle de 470 m, à faire jusque 3 fois **Départ à 17h00**
<https://www.openrunner.com/route-details/15848149>
- une **course nature nocturne de 14 km** sur route et forêt. Circuit difficulté moyenne avec moins de 300 m de D+, et quelques passages techniques. **Départ à 18h00** (2 ravitaillements à 4 et 10 km)
<https://www.openrunner.com/route-details/12883798>
- une **course nature nocturne de 8 km** sur route (env 2,5 km) et forêt. Circuit facile avec 100 m de D+, et quelques passages techniques. **Départ à 18h15** (1 ravitaillement à 2.7 km)
<https://www.openrunner.com/route-details/15848116>
- une **marche nocturne de 8 km** sur route (env 2,5 km) et forêt. Circuit facile avec 100 m de D+, et quelques passages techniques. **Départ à 18h30** (1 ravitaillement à 2.7 km)
<https://www.openrunner.com/route-details/15848116>

Les participants sont invités à se garer à proximité du centre socio-culturel (sortie direction Montbozon), situé à 500 m du départ.

Le retrait des dossards se fera sur place à partir de 16h30 jusque 17h45 (18h15 pour la rando), sur présentation d'une pièce d'identité, à la salle Abel Garret située place de l'Eglise.

Le départ sera donné place de l'église. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course. L'arrivée se fera également place de l'église.



Il n'y aura ni douches, ni vestiaires mis à disposition des participants. Des sanitaires seront disponibles place de l'Eglise.

Les participants pourront laisser au départ dans un local gardé des affaires de rechange, dans un sac. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 3 : Informations spécifiques COVID

En raison de la pandémie Covid-19, ce règlement est susceptible d'être modifié selon les recommandations définies par le ministère des sports et les services de préfecture. Tout présent s'engage alors, à respecter les règles sanitaires en vigueur.

Article 4 : Condition d'inscription

4-1 : Catégories d'âge

- La course jeune pour ceux nés entre 2016 et 2009 (6 à 12 ans)
- Le 14 km pour ceux nés en 2006 et avant (16 ans et plus)
- Le 8 km en course à pied pour ceux nés en 2009 et avant (13 ans et plus)
- Pas de conditions d'âges pour le 8 km en marche, mais les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte

4-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire à condition qu'ils respectent les catégories d'âges et que les parents produisent une autorisation parentale (cf annexe).

Inscription d'un mineur sur la course jeunes, le Trail de 8km ou 14km :

A la suite de la publication du décret n°2021-564 du 7 mai 2021, la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition n'est plus obligatoire pour les publics mineurs. Désormais, la personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste qu'elle a, avec le sportif mineur, renseigné le questionnaire de santé relatif (disponible sur <https://dampierre-sur-linotte.fr/traildesdolines> et en annexe) à l'état de santé du sportif mineur et que chacune des rubriques a donné lieu à une réponse négative. A défaut, le sportif mineur devra produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport datant de moins de 6 mois afin de valider son inscription.

Inscription d'un mineur sur la Randonnée de 8km : Une autorisation parentale est obligatoire. Modèle disponible sur le site <https://dampierre-sur-linotte.fr/traildesdolines> et en annexe.

4-3 : Certificat médical et licences sportives

La participation aux épreuves de course nature est soumise à la présentation obligatoire lors du retrait du dossard :

- soit d'une **licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- La participation à la marche ne nécessite pas de certificat.

Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via notre plateforme d'inscription sur

<https://dampierre-sur-linotte.fr/traildesdolines>

ou par dépôt du bulletin et du règlement de prix d'adhésion par chèque à l'ordre de « AS Dampierre sur Linotte » et du certificat médical en mairie (5 rue des Manères 70230 Dampierre sur Linotte). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au lundi 12 décembre minuit.

Les inscriptions restent possibles sur place avec un surcoût et dans la limite des places disponibles.

Règlement par chèque ou espèce.

Le nombre maximum de participant est limité à 300, toutes épreuves confondues.

5-1 : Tarifs

- Le 8 km (course et marche) : 5 euros (8 euros si inscription sur place)
- Le 14 km : 8 euros (12 euros si inscriptions sur place)
- Gratuit pour les 12 ans et moins ans (Pouvant participer à la course jeunes et à la marche)

5-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Il vous est néanmoins possible de céder votre dossard à un remplaçant à **condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.**

A défaut, toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Cf 5.2

Article 6 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de SMACL pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 7 : Sécurité

7 – 1 : risques spécifiques à l'épreuve

L'attention des participant est attirée sur le **caractère nocturne des épreuves**, qui se déroulent en forêt sur **des sentiers parfois techniques (pierres, racines, devers...)**.

Une partie des parcours se déroule dans des **zones non couvertes en téléphonie mobile.**

7-2 : équipements demandés

Chaque **participant s'engage à être équipé d'une lampe en état de fonctionnement**, et des dispositifs permettant d'assurer son alimentation en énergie sur la durée de l'épreuve.

Par ailleurs, les équipements recommandés sont le téléphone portable, un sifflet, une couverture de survie.

7-3 : dispositif de sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Un numéro de téléphone d'urgence sera disponible au départ. Il est vivement recommandé aux concurrents de l'enregistrer sur leur portable.

7-4 : accès aux parcours

L'accès aux parcours est interdit à tout véhicules, motorisé ou non, en dehors de ceux des organisateurs. L'accompagnement en vtt d'un coureur est interdit.

7-5 : information des organisateurs

Afin de pouvoir assurer le suivi des participants, ces derniers s'engagent à pointer à l'arrivée, afin que les organisateurs puissent s'assurer du bon retour de tout le monde.

Article 8 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement, vous vous engagez à :

- Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
- Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
- Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir l'organisateur de la course en cas de déclaration de la maladie après la course.

Article 9 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 10 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Article 11 : Droits informatiques et liberté

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Article 12 : Acceptation du règlement

En s'inscrivant, chaque concurrent confirme avoir parfaite connaissance du règlement de la course.

Autorisation parentale pour un participant mineur.

Je soussigné(e)

Nom Prénom.....

Agissant en qualité de Père, Mère ou représentant légal (rayer mention inutile)

Autorise

Nom prénom.....

Né(e) le.....

A participer à l'épreuve Sportive organisée par l'ASDL

Trail 14 Km

Trail 8 Km

Rando 8 Km

Course jeunes

Je donne autorisation de soins à mon enfant en cas de besoins ainsi que le droit à l'image.

Date..... Signature

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es une fille <input type="checkbox"/> ou un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.		